Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Résiliation bail sans motif

Par Melodie1987

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car notre propriétaire nous a adressé une lettre recommandée il y a 2 mois pour nous indiquer qu'il souhaitait résilier le bail de notre appartement qui prendra fin en janvier prochain. Dans sa lettre, il n'indique aucun motif de résiliation du bail.
Aux vues de ses précédentes demandes d'augmentation du loyer (souvent farfelues et ne respectant pas les lois juridiques), nous pensons qu'il souhaite simplement stopper le bail pour relouer à un loyer plus élevé.
Nous avons contacté l'ADIL qui nous a conseillé de ne pas répondre à cette lettre qui n'est pas fondée sur des motifs légitimes de résiliation. Le propriétaire, en tort, devant se rendre compte lui-même qu'il n'est pas dans la loi.
Cependant, nous craignons qu'il ne reviennent vers nous en janvier pour nous dire de quitter le logement et aussi qu'il nous reproche de ne pas lui avoir répondu.
Que pensez-vous de cette situation ? La proposition de l'Adil vous semble-t-elle également la meilleure ?

Je vous remercie par avance pour le temps que vous prendrez pour nous répondre.
Bien cordialement,
Melodie

Par Nihilscio

Bonjour,

Je suppose qu'il s'agit d'un bail pour votre résidence principale. Si c'est cela, le conseil de l'ADIL est pertinent. Le propriétaire peut revenir à la charge en janvier, cela ne le mènera nulle part. Votre bail aura été reconduit.